

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 avril 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 12 avril 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que vous adresse le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen, Abdulmalik Al-Mikhlafti, concernant la situation des bureaux et institutions spécialisées des Nations Unies à Sanaa, compte tenu des actes d'intimidation constants que font subir les milices houthistes aux entités et au personnel des Nations Unies (voir annexe).

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Khaled H. **Alyemany**



**Annexe à la lettre datée du 12 avril 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens à rendre hommage au rôle que joue l'Organisation des Nations Unies et que vous jouez personnellement en parrainant le processus de paix au Yémen et en supervisant l'envoi de l'aide humanitaire, ce qui contribue directement à atténuer la crise et à alléger les souffrances du peuple yéménite.

Je vous écris aujourd'hui au sujet de la situation des bureaux et institutions spécialisées des Nations Unies à Sanaa. Mon gouvernement vous a déjà signalé que les milices houthistes tentaient de contrôler les activités de ces entités afin de les influencer et de les pousser à déroger à leurs principes d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité.

À ces fins, les milices houthistes recourent à divers moyens, par exemple en limitant à seulement trois mois la durée de séjour des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, compromettant ainsi la continuité et la stabilité de leur travail, ainsi que leur aptitude à exercer leurs fonctions. Cela contraint les entités à dépendre exclusivement du personnel local, que les milices intimident, menacent ou soumettent à des détentions et à des disparitions forcées pour parvenir à leurs fins et contrôler les activités menées par les bureaux et institutions spécialisées des Nations Unies travaillant au Yémen. La lettre datée du 5 mars 2018 que le syndicat du personnel des Nations Unies au Yémen a adressée au Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, dont nous avons obtenu le texte, est sans équivoque à ce sujet. Sans parler des nombreuses atteintes et persécutions que les milices rebelles commettent pour nuire aux opérations humanitaires des Nations Unies. Face à ces agissements, l'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures fermes pour protéger ses fonctionnaires présents au Yémen et s'acquitter de ses fonctions conformément à ses principes d'action.

Le Gouvernement yéménite tient à ce que les bureaux et institutions des Nations Unies continuent d'apporter leurs précieux services à la population sur l'ensemble du territoire, sans exception, en toute impartialité, indépendance et intégrité. À cet égard, je réitère la demande du Gouvernement yéménite tendant à ce que les bureaux et institutions des Nations Unies transfèrent leurs locaux dans des zones libérées du joug des milices rebelles, tout en continuant à œuvrer partout au Yémen. C'est dans ces conditions que les entités des Nations Unies pourront agir, prendre des décisions et évaluer la situation sans subir les pressions des milices. Le Gouvernement est pleinement disposé à faire le nécessaire pour faciliter cela. Depuis le début de la guerre au Yémen, le Gouvernement a montré qu'il était un partenaire responsable des bureaux et institutions des Nations Unies travaillant à tous les niveaux, et qu'il souhaitait que les entités des Nations Unies poursuivent leur action dans le pays selon leurs principes directeurs.

Nous comprenons bien vos préoccupations quant au transfert des bureaux et institutions spécialisées des Nations Unies dans les zones libérées. Le Gouvernement yéménite et les dirigeants de la coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen sont prêts à évoquer la question avec les hauts fonctionnaires des Nations Unies en vue de trouver des solutions adéquates, de sorte que les bureaux et institutions spécialisées des Nations Unies puissent continuer à fournir leurs services au peuple yéménite dans le respect des principes d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité, et en assurant la sûreté et la sécurité de leur personnel international et local.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères,  
(Signé) Abdulmalik Al-Mikhlaifi